

réfugiés] a pris les choses en main en concluant des accords de coopération militaire avec le Zaïre et la Tanzanie.

La Conférence régionale sur les réfugiés

C'est dans ce contexte que l'OUA [Organisation de l'unité africaine] et le HCR ont organisé une importante Conférence régionale sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées dans la région des Grands Lacs africains. Cette Conférence qui vient d'avoir lieu entre les 15 et 17 février, avait pour but de faciliter le retour des réfugiés. Son objectif principal était d'obtenir des engagements fermes sur les mesures à prendre pour faire face aux problèmes humanitaires et de sécurité dans la région. La Conférence a approuvé certains principes de base comme le respect de la propriété privée, le droit de départ volontaire en toute sécurité, et le respect par les gouvernements du principe de non-refoulement, c'est-à-dire que les réfugiés ne peuvent pas être expulsés vers leurs pays d'origine. La Conférence a ensuite adopté un plan d'action qui définit les rôles et responsabilités des pays d'origine, des pays d'accueil et de la communauté internationale.

Les pays d'origine ont un rôle fondamental à jouer : essentiellement, ils doivent créer un climat de confiance propice au retour volontaire des réfugiés. À cet égard, le gouvernement rwandais qui a déjà pris des mesures favorisant la réconciliation nationale est encouragé à poursuivre ses efforts. Tant au Rwanda qu'au Burundi, l'impunité ne doit plus être tolérée si on veut éviter que les gens se rendent justice eux-mêmes. Le système judiciaire national doit être restauré. Le Tribunal international pour le Rwanda peut jouer un rôle crucial en instaurant le respect de la justice impartiale et en appliquant le principe que les crimes ne peuvent être commis impunément. Il est essentiel que les innocents puissent rentrer librement dans leur pays, sans crainte de représailles.

En ce qui concerne les pays d'accueil, soit principalement la Tanzanie, le Zaïre et le Burundi, la Conférence leur a demandé de restaurer l'ordre public dans les camps et d'assurer le respect des libertés individuelles. D'un autre côté, un sommet régional qui a eu lieu à Nairobi le 7 janvier 1995 a préconisé la séparation des responsables de génocide des innocents, ce qui est loin d'être une mince tâche. Pour ce qui est de la communauté internationale, la Conférence lui a demandé de favoriser la réconciliation nationale en contribuant notamment à la restauration des infrastructures.

La participation canadienne

Il m'a été donné de diriger la délégation canadienne à la Conférence de Bujumbura. Dans mon discours, j'ai eu l'occasion de réaffirmer les principes qui devaient inspirer les travaux de